

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°1120 expulsant certains individus du territoire de la Cote française somali

n°1120

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1933 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis les personnes dont les noms suivent Abbokor Somali Gadaboursi Abrein. 26 ans, né à Zeilu, fils de Guellé Chiroy et de Fatima Hoch (areim) ; Mahmoud Ibrahim, Somali Idugale, Adbi Barré, 18 ans, né à Hargessa. fils de Ibrahim DNCETE et de Ardo Nour (Iarcin) : Saïd Tani. Somali Gadaboursi, daliah, 20 ans, né à Boramu, fils de Tani Mihillé et de Koran Obsié areim) : Mohamed Gouleb, Somali Habar Awal, Makabhil, +50 ans, né à Hargueissa, fils de Gouled ismaïl et de Kadidja Mohoumed (Iarein) : Mire Abdi, Somali Habur Younis, Moussa Ismaïl, 40 ans, né à Djigdiiga, fils de Adbi Mohoumed et de Ambaro Adbi davelah ss. 2052 5000: Daher Fersi, Somali Gadaboursi, Bah Fabar Abbokor, 20 ans, né à Borama, fils de ersi Baded et de Fatma Saïd Oarein) : pe Mahmoud Diam, Somali Habar Youhis, Rer Ainache, 20 ans, né à Hargueissa, fils de Djarma Madur et de Bogoré Adbi (vagabondage) ch Allale Guelle, issu Mamassan, Bah sourgouré, 21 ans, né à Zeila, fils de Gruellé Moussa et de Saharia Ahmed (vagabondage) : du Hussein Hassan Somali Habar Awal, Makahil, 17 ans, né à Zeila, fils de Hassan iodové et de Hadar Ali Careim Daoud Tassan, Somali Gadaboursi, Rer Nour, 16 ans, né à Borama, fils de Hassan Omar et de Kaha Soultan (vagabondage) Nour Moussa, Somali Darot Mediartin. 18 ans, né à Aden, fils de Moussa Olo et de Rahma Ali (refoulé du Yémen, famille au Somaliland) : Yahyva Mohamed Ali, Arabe Dallali. 19 ans, né à Dallal, fils de Mohamed Ali et de Zahara bint Kassim (vagabondage) : Hassan Mohamed Abdou. Arabe ohessi, 50 ans, né à Dallal. fils de Mohamed Abdou et de Saleha bint Mousleh (vaga- Ali Mohamed, Arabe Dallali, né à Dallal, 2 ans. fils de Mohamed Saïd et de Malais Li aharé labeta bint Yahva (vagabondage), Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur de la mission: l'inspecteur affaires administratives liurette